

GAËLLE N'A RIEN À FAIRE

POUR CHANGER SON **ASSURANCE**
EMPRUNTEUR, NOS CONSEILLERS
S'OCCUPENT DE TOUT.



Changement simple et rapide et jusqu'à
10 000 € d'économies réalisées sur
l'assurance de son prêt immobilier.



Harmonie
mutuelle

GRUPE **vyv**

AVANÇONS *collectif*

CHANGER D'ASSURANCE EMPRUNTEUR, C'EST POSSIBLE...



**PROTECTION
EMPRUNTEUR**
HARMONIE MUTUELLE

www.harmoniemutuelle.com

► BÉNÉFICIEZ D'UNE COUVERTURE COMPLÈTE AU MEILLEUR TARIF

POUR SÉCURISER VOTRE INVESTISSEMENT !

L'assurance emprunteur vous protège, vous et votre famille, pendant toute la durée de votre prêt immobilier. Elle garantit, selon les garanties souscrites, **le remboursement de vos échéances de prêt en cas de difficultés** (accident, invalidité, incapacité de travail, décès...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Depuis le 1er Juin 2022, **les formalités médicales ne sont plus systématiques**, si l'encours de vos prêts ne dépasse pas **200 000 €**, et si votre prêt immobilier prend fin avant vos 60 ans.



► C'EST VOTRE DROIT !

Afin de défendre vos intérêts, la réglementation sur l'assurance de prêt immobilier évolue : ancien ou nouveaux prêts, vous pouvez désormais changer d'assurance de prêt pour une assurance à garanties équivalentes ou supérieures moins chère, **à tout moment !**

**C'est le moment
d'en profiter !**

Parlez-en à votre conseiller.

... ET C'EST FACILE AVEC HARMONIE MUTUELLE



Une assurance personnalisée à votre âge et à votre situation réelle (plus économique qu'un contrat souscrit auprès d'une banque).



Le remboursement forfaitaire : en cas d'incapacité temporaire, peu importe la perte de revenus, la mensualité est remboursée dans sa totalité⁽¹⁾.



En cas d'invalidité permanente⁽²⁾ ou d'incapacité temporaire à exercer votre profession, les remboursements de vos mensualités de prêt sont entièrement assurés⁽¹⁾.



EN OPTION

Vos mensualités sont remboursées en cas de maladies psychiatriques ou pathologies du dos provoquant un arrêt de travail : dépression, fatigue chronique, hernie discale, lombalgie...



RÉALISEZ D'IMPORTANTES ÉCONOMIES !

Exemple pour un célibataire cadre de 30 ans, non-fumeur, qui emprunteur 250 000€ sur 25 ans au taux de 3,35%.

Durée du prêt	25 ans	
Assurance retenue	Assurance de la banque ⁽³⁾	Protection Emprunteur ⁽⁴⁾
Coût assurance exprimé en % du capital emprunté par an par personne	0,25 %	0,07%
Mensualité moyenne	52€	15,50€
Coût de l'assurance sur toute la durée du prêt	15 625€	4 649,08€
Économie moyenne réalisée par mois	36,50€	
Économie totale sur le déroulé du prêt	10 975,92€	

(1) En fonction de la quotité assurée et après un délai de franchise. (2) Les invalidités permanentes ne sont prises en charge que si supérieures à un taux contractuel > ou = à 66%. Les prestations sont versées en application des conditions, limites et exclusions de garanties qui sont précisées dans la notice d'information. (3) Taux moyen constaté auprès des acteurs bancaires du marché. (4) Tarifs 2022 aux taux et taxes en vigueur.



VOS DÉMARCHES **100% EN LIGNE,** ET UN ACCOMPAGNEMENT **PAR DES EXPERTS !**

- ▶ Une **souscription 100% en ligne** : simple et rapide, toutes vos démarches (parcours médical, signature) se font directement depuis votre espace personnalisé emprunteur !
- ▶ Un **accompagnement par des experts** à chaque étape : choix du contrat adapté à votre situation et aide à la résiliation de votre précédent contrat.

RENSEIGNEMENTS ET CONTACT



Rendez-vous dans l'agence la plus proche de chez vous



Par téléphone au **0 980 98 10 08**



Ou sur notre site **emprunteur.harmonie-mutuelle.fr**

S'inscrivant au cœur du Groupe VYV, le groupe de protection sociale mutualiste et solidaire, Harmonie Mutuelle s'engage à vous protéger dans toutes les situations que vous pourriez rencontrer. Notre volonté : vous accompagner tout au long de la vie en nous positionnant comme un acteur de santé globale, avec des offres en prévention, santé, prévoyance, épargne-retraite et bien plus encore...

Rendez-vous sur harmonie-mutuelle.fr pour en savoir plus !



Protection Emprunteur est un contrat collectif à adhésion facultative souscrit auprès de Harmonie Mutuelle (Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité, n° Siren 538 518 473, numéro LEI 969500)LU5ZH89G4TD57. Siège social : 143, rue Blomet - 75015 Paris) par l'AMEPS (association loi 1901. Siège social : 23 boulevard Jean Jaurès - 45000 Orléans) au profit de ses adhérents, distribué et géré par TWINSEO (SAS au capital de 250 000 € - RCS LYON n°821 873 734, courtier immatriculé à l'Orias sous le n° 16005411 (www.orias.fr), Siège Social : 2 quai du Commerce, 69009 LYON).

